

## DELIBERATION 2017-68

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT.

**PRESENTS** : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A - M. CLAMOUSE A. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J-F. - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E- Mme LOPEZ MF - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A – Mme FABRY V – Mme ESCRIG C – Mme SALOMON ML- M. VERNAY P.

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : MME OMS ML procuration à M. PETIT E. – Mme VACQUIE S. procuration à M. FONTVIEILLE H. – M. LE BLEVEC B – procuration à Mme FAVRE MERCURET R. M. ATLAN J procuration à Mme FABRY V- M. DELON A procuration à Mme ESCRIG C

**ABSENTS** : Mme MAUREL P. - M. CARABASSE P

Monsieur JF PAINTRAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

### **OBJET : Subvention projet association Violons Dingues**

Madame le Maire rappelle que les subventions aux associations sont attribuées en deux parts :

- les subventions de fonctionnement
- les subventions projets



Elle indique avoir été destinataire d'une demande de subvention projet par l'association Violons Dingues pour la participation financière à l'organisation des « Estivales » qui se dérouleront le 1<sup>er</sup> juillet et le 26 août 2017 sur la commune. Compte-tenu des surcoûts liés au dispositif renforcé de sécurité, Madame le Maire, propose de donner une suite favorable à cette demande.

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, après avoir constaté que M. MARTIN LAVAL et M. TRINDADE ne participent pas au vote.**

Pour	24
Contre	/
Abstention	1. (D.MERLIN)

### **Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **ATTRIBUE** à l'association Violons Dingues la somme de 1 000,00 € pour la participation financière à l'organisation des « Estivales » ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 65 du budget primitif 2017.

  
**Isabelle GUIRAUD**  
Maire de Saint Jean de Védas,  
  
**Didier MERLIN**  
Premier Adjoint au Maire



Envoyé en préfecture le 05/07/2017

Reçu en préfecture le 05/07/2017

Affiché le

The logo for SLOW, consisting of the word "SLOW" in a stylized, blue, italicized font.

ID : 034-213402704-20170629-68\_2017-DE